



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	8
Absents	25
Total des votes	50

7.1

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISSEN, M. AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. RABEL, Mme KERAUDRAN

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M;BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME CLUZEL A M. MARIE, MME LOUVEL A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, MME DUVAL A MME ROSA, M ,LEFRANCOIS A MME DUTILLOY , M, CHEVREAU A MME MOUCHEL

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M BARRE, MME CLUZEL, MME LOUVEL, M. BEAUDOUIN, MME DUVAL, M LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, MME BINET, M. BAPTIST

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUCLOS

N°DEL_0017_2026 Affectation des résultats 2025 - Budget annexe SPANC

Le Conseil communautaire vient d'adopter le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le Budget annexe SPANC de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle. Il convient d'en affecter les résultats.

Les résultats financiers suivants ont été constatés et validés au moment du vote du compte financier unique 2025. Ils s'élèvent à :

À + 303 642,98 € en fonctionnement ;
 À + 191 287,01 € en investissement.

Les crédits restant à réaliser s'élèvent :

À 776,19 € en dépenses ;
 À 18 573,00 € en recettes ;
 Soit un excédent de financement de 17 796,81 €.

Il est proposé d'affecter :

191 287,01 € en recettes d'investissement (Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement) ;
 303 642,98 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté) ;

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-12,

VU l'instruction budgétaire M49,

VU le compte financier unique de l'exercice 2025

CONSIDÉRANT les résultats d'exécution du budget annexe SPANC de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT qu'il convient, en priorité, d'affecter en réserves une somme au moins égale au besoin de financement d'investissement constaté,

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **D'AFFECTER** les résultats des sections du compte financier unique du budget annexe SPANC de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle pour l'exercice 2025 tel qu'indiqué ci-dessous.

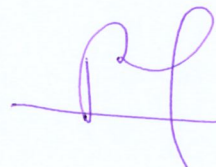
- 191 287,01 € en recettes d'investissement (Chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement) ;

- 303 642,98 € en recettes de fonctionnement (Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté) ;

Pont-Audemer, le 2 mars 2026

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL